

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020_099

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	68
Votants	75
Pouvoirs	7

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgueux le 11 septembre 2020

LE 17 septembre 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PÉRIMOUV' : AJUSTEMENT DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT À L'EPIC PERIMOUV' SUITE AU COVID-19

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. MALLET, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, Mme FOLGADO, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COLBAC, M. LARENAUDIE, M. PASSERIEUX, M. RATIER, M. VIROL, M. LAGUIONIE, Mme LANDON, Mme REYS

POUVOIR(S) :

M. CURNIL donne pouvoir à M. DUCENE
M. LACOSTE donne pouvoir à M. AUZOU
Mme SALINIER donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. GUILLEMOT
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. GASCHARD donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme MASSOUBRE-MAREILAUD donne pouvoir à Mme FAURE

Considérant que conformément aux dispositions du Contrat d'Obligation de Service Public (COSP) entre le Grand Périgueux Communauté d'Agglomération et l'EPIC Périmouv', il est prévu une dotation annuelle de fonctionnement pour l'exécution du contrat, qui regroupe à la fois les activités bus et vélo.

Que conformément au vote du Budget Primitif du Grand Périgueux, en mai 2020, la dotation de fonctionnement 2020 qui a été attribuée à l'EPIC pour la bonne exécution des dites prestations a été fixée à 6 450 000 euros.

Que cette dotation vise, pour « une année type » à permettre un fonctionnement adapté de l'EPIC pour le service demandé.

Qu'or, l'année 2020 a été marquée au cours du premier semestre par une crise sanitaire inédite, la Covid-19, qui a engendré de profonds chamboulement dans l'organisation des missions confiées à l'EPIC avec plusieurs réorganisations de l'activité qui se sont opérées entre les mois de mars et de juin 2020 pour se conformer aux protocoles sanitaires tout en permettant d'assurer une continuité de ses missions de service public

Considérant que l'activité bus d'une part et Périvélo d'autre part ont donc dû être redimensionnées et ajustées à la baisse avec une offre bus qui a été diminuée à plus de 70% durant la période du confinement.

Que le recours à de l'activité partielle, processus de soutien mis en place par l'État, a été sollicité par l'EPIC dès le début du dispositif tout comme le fait de réorganiser en interne ses activités avec par exemple le redéploiement d'agents de conduite vers du nettoyage et de la désinfection des véhicules afin de respecter la réglementation d'une désinfection totale quotidienne des véhicules.

Que la consommation de carburant a donc été limitée durant cette période tout comme les activités issues des services Handibus, Télobus (Transport à la Demande) et la sous-traitance de certaines lignes.

Synthèse des principales dépenses non effectuées pour la période Covid-19 du 1^{er} semestre 2020

Dépenses non réalisées	250077
Redevance kilométrique pneumatiques bus (mars avril mai juin)	3600
Carburant 16 mars au 15 juin 2020 (64 365L) à 1,10 €	70000
Transport à la Demande	10500
Handibus	6500
Lignes R en sous-traitance	32 212,00
Ramassage fonds Brinks mars (mois normal 1300 euros)	2265
Impact masse salariale	125000

Considérant que malgré cette diminution notable du service, le maintien d'une partie de l'activité à 100% a donc été nécessaire pour assurer un fonctionnement a minima avec notamment la présence de l'atelier et des régulateurs en charge de la bonne exécution des circuits bus tout comme du service exploitation et des ressources humaines.

Que de nombreuses réunions sociales se sont aussi déroulées du personnel dans le but de déterminer les mesures sanitaires en adéquation avec la législation évolutive en la matière.

Qu'à cet effet, des investissements non prévus au budget 2020 de l'EPIC ont été réalisés avec notamment l'achat de masques, de parois de protections conducteurs mais aussi d'un appareil et de produits nettoyants pour assurer la désinfection des véhicules tout en passant par la mise en place d'affichages spécifiques.

Synthèse des principales dépenses Covid-19 du 1^{er} semestre 2020

Dépenses HT	82481,32
Masques	28080
Gel hydro	439,4
Gants	972,74
Combinaisons protections	397,07
Machine à désinfecter bus	2500
Produits désinfectants	500
Cables valideurs bus	1606,71
Plexi protection conducteurs	2400,4
Fournitures bus	1500
Prime covid-19	29085
Surcroit laveurs	15000

Qu'à ce titre, la dotation de fonctionnement à l'EPIC Péribus, au titre de l'année 2020, doit être revue à la baisse afin d'être en lien avec l'offre de service effectuée et les obligations du COS tout en considérant les dépenses nouvelles engendrées par cette crise.

Qu'il est ainsi proposé de réduire la dotation initiale de 250 000 euros HT soit de 6 450 000 € à 6 200 000 euros au titre de l'année 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



- Décide de diminuer la dotation de fonctionnement 2020 à l'EPIC Péribus de 250 000 euros suite à l'épisode Covid-19, du 1^{er} semestre 2020, au regard des services non effectués ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 29/09/20	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 29/09/20	Périgueux, le 29/09/20
	Le Président, Jacques AUZOU